

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE QUATORZE et le 30 OCTOBRE à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 24 OCTOBRE 2014, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Elisabeth BONJEAN - M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - Mrs André DROUIN - Jean-Pierre LALANNE - Mmes Marie-Josée HENRARD - Viviane LOUMSEIXO - Adjoint - Mme Dominique DUDOUS - Mrs Michel BREAN, Dr Philippe DUCHESNE - Mmes Laure FAUDEMÉR - Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mme Béatrice BADETS - M. Bertrand GAUFREYAU - Mmes Géraldine MADOUNARI - Axelle VERDIÈRE-BARGAOUÏ - Valériane ALEXANDRE - Mrs Bruno CASSEN - Pascal DAGES - Eric DARRIÈRE - Mme Sarah DOURTHE - Mrs Grégory RENDE - Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Christophe BARDIN

ABSENTS ET EXCUSES : Mme Anne SERRE - Mrs Serge BALAO - Francis PEDARRIOSSE - Mme Marianne BERQUE-MANSAS - M. Alexis ARRAS - Mme France POUDEX

POUVOIRS :

Mme Anne SERRE donne pouvoir à Mme Marie-Josée HENRARD
 M. Serge BALAO donne pouvoir à M. Michel BREAN
 M. Francis PEDARRIOSSE donne pouvoir à M. André DROUIN
 Mme Marianne BERQUE-MANSAS donne pouvoir à Mme Régine LAGOUARDETTE
 M. Alexis ARRAS donne pouvoir à M. Bruno JANOT
 Mme France POUDEX donne pouvoir à M. Julien DUBOIS

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

OBJET : COMMISSION MUNICIPALE N°10 : MODIFICATION DE LA COMPOSITION

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2121-22, le Conseil Municipal dispose de la faculté d'organiser ses travaux au sein de Commissions spécialisées chargées d'étudier les questions soumises au Conseil.

Le Maire est président de droit des Commissions et peut déléguer cette présidence à un adjoint.

Par délibération en date du 10 avril 2014, le Conseil Municipal a fixé à 10 le nombre de membres de chacune des commissions et a désigné ceux-ci pour chacune d'elles à la représentation proportionnelle.

En raison de la démission de Monsieur Bertrand GAUFREYAU, de ses fonctions d'Adjoint, il y a lieu de modifier la composition de la commission n°10 : développement durable, Agenda 21, Cadre de vie, environnement, régie des Eaux, au titre du groupe majoritaire.

Monsieur Francis PEDARRIOSSE ayant été installé, par procès verbal en date du 25 septembre 2014, au poste de 10ème Adjoint au Maire de la Ville de Dax, il est proposé de le désigner au sein de ladite commission.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE MAIRE
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

DECIDE de procéder à ce scrutin par un vote à main levée,

LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 28 VOIX POUR ET 7 ABSTENTIONS, celles de M. Pascal DAGES, Mme France POUDENX ayant donné procuration M. Julien DUBOIS, M. Eric DARRIERE, Mme Sarah DOURTHE, M. Grégory RENDE, M. Julien DUBOIS, Mme Marie-Constance BERTHELON

DESIGNE Monsieur Francis PEDARRIOSSE comme membre de la commission n°10 : développement durable, Agenda 21, Cadre de vie, environnement, régie des Eaux, en lieu et place de Monsieur Bertrand GAUFRYAU.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20141030-1-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ
Vice-Président du Conseil
Général des Landes**

Affichée le : 03 Novembre 2014

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».